

**Décision n° 10655 du 6 septembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ2125473S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14533 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032386S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Fronczak	Stéphane	NIGEND : 137576
Magonnet	Christophe	NIGEND : 70745

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Andrieux	Alexandre	NIGEND : 172522
Carneiro Do Onteiro	Corinne	NIGEND : 192319
Pottié	Grégory	NIGEND : 174577

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Lozach	Thierry	NIGEND : 127863
---------------	---------	-----------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Juge de Laferrière	Etienne	NIGEND : 242348
Serna	Rémy	NIGEND : 339132
Letort	Pierre	NIGEND : 311236
Chatton	Sophie	NIGEND : 340449

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 septembre 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
X. Facquet*